

pourquoi le gouvernement, ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ne tiennent pas compte de la réalité économique au Canada? Lorsqu'on nous annonce—les économistes, les données statistiques nous l'indiquent avec chiffres à l'appui—que le Canada produira cette année pour plus de 46 milliards de dollars en production brute, alors que le revenu national total se chiffrera par environ 32 milliards de dollars, est-ce que le ministre et le gouvernement ne sont pas au courant que 14 milliards de dollars en pouvoir d'achat au Canada manqueront? Alors que le gouvernement s'apprête à taxer davantage, au lieu d'insuffler ou d'injecter dans l'économie canadienne un crédit nouveau—pas un crédit qui porte intérêt et qui nous obligera à payer deux fois le montant en 20 ans—pourquoi le gouvernement ne se sert-il pas de la Banque du Canada, qui est une institution canadienne, qui appartient au peuple canadien, qui a l'autorité voulue pour créer les crédits nécessaires, afin de distribuer, non pas une pension à 65 ans, mais un dividende dès la naissance de l'enfant jusqu'à sa mort? A ce moment-là le gouvernement et le Parlement respecteront toutes les personnes humaines qui forment notre nation canadienne.

Ces bills de misère, au sein de l'abondance, nous en revenons, nous, de ce coin-ci de la Chambre, car ce n'est pas un bill de pension de vieillesse augmenté de \$10, c'est un bill de pension à 65 ans que l'on fera payer obligatoirement à tous les ouvriers, les cultivateurs, et tout le monde, pendant 30, 40 ou 50 ans de leur vie, dans un pays aussi riche en toutes sortes de choses que le nôtre.

N'a-t-on pas entendu, dernièrement, le ministre des Finances (M. Gordon) nous dire que la Banque du Canada avait l'autorité de consentir des prêts à l'Angleterre pour consolider sa position financière ou pour donner une garantie quelconque à la livre sterling? La Banque du Canada doit créer du crédit pour cela. Elle n'aurait pas le droit de créer du crédit pour donner un système de pensions adéquat et un dividende gratuit au peuple canadien? Que le ministre nous réponde donc là-dessus.

On nous traitera encore peut-être d'utopistes, de gens qui courent après la lune, mais il y a longtemps que les deux vieux partis politiques canadiens sont rendus sur la lune et ne sont plus capables de donner de résultats au peuple canadien. On entend des promesses et des promesses, mais lorsqu'il s'agit de passer à l'action, on nous présente une réalisation de \$51 par mois.

Je me demande si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait vivre avec \$51 par mois à l'âge de 65 ans? Et que fera-t-on de ceux qui sont âgés de 45 à 65 ans et qui n'ont plus d'emploi?

Ce sont là les considérations que je voulais apporter au sujet du bill C-136, lequel, je le sais, ne portera pas atteinte au programme de pension qui sera présenté dans la province de Québec.

Si j'ai participé au débat sur ce bill, c'est que je n'ai pas droit de parole à l'Assemblée législative de Québec et que je veux que là aussi, on sache ce que nous pensons, nous du Ralliement créditiste, de ces programmes de pauvreté au sein de l'abondance. Ce que nous voulons pour les Canadiens, c'est que la production soit au service de la population canadienne, que le système financier ne soit plus le maître mais que les Canadiens soient les maîtres de leur destinée, tant au point de vue économique et politique que social.

(Traduction)

M. Lawrence T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je ne veux pas intervenir pour exposer les avantages de la mesure législative dont la Chambre est saisie. Cet aspect a été largement traité dans un grand nombre d'excellents discours par des députés des deux côtés de la Chambre, y compris l'admirable exposé, si je puis dire, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{11e} LaMarsh). Je prends la parole pour aider dans la mesure de mes moyens, en expliquant certaines questions techniques qui peuvent se poser en ce qui concerne l'intégration des autres régimes, notamment celui qu'établit la loi sur la pension de retraite du service public, avec le régime de pensions du Canada.

Il va sans dire que toutes les personnes protégées par des régimes de pensions, qu'ils soient privés ou administrés par l'État, ont un intérêt spécial dans l'élaboration de la mesure législative à l'étude. Les dispositions du projet de loi C-136 n'indiquent aucunement si les régimes privés seront modifiés pour être intégrés ou coordonnés avec le régime de pensions du Canada.

Les administrateurs de chaque régime privé sont libres de décider, en fonction de leurs besoins spéciaux, si leur régime devrait être modifié, et de quelle façon. La mesure ne touche pas la gestion des régimes privés à cet égard et, en fait, on peut se demander si le Parlement a l'autorité constitutionnelle voulue pour régir de cette façon les régimes privés.

Voilà deux situations qui viennent tout de suite à l'esprit dès qu'il est question d'intégrer ou de coordonner des régimes privés. Là où le taux de cotisation est déjà relativement élevé, on peut juger qu'il n'y aurait pas lieu d'augmenter le taux des cotisations réunies de l'employeur et de l'employé, mais qu'il faudrait redresser en conséquence les prestations prévues dans les régimes privés, à condition toutefois que le fait de combiner